



Rétractation achat immobilier

Par **patrice**, le **08/02/2012** à **17:35**

Bonjour, suite à la signature de l'achat d'un appartement il y a deux ans de cela. ma banque et d'autres prestataires financiers ont refusé de me suivre en terme d'emprunt pour l'acquisition du bien. après de nombreuses démarches j'ai renvoyé tardivement (mais dans les délais) les justificatifs bancaires attestant du refus du prêt immobilier. le propriétaire a porté un recours en justice dont je n'ai pas été informé suite à un changement d'adresse et déménagement hors France. aujourd'hui un huissier me réclame 10% du montant de l'achat prévu soit 17000€ et a déjà ponctionné 1000€ sur mon compte bancaire. mais je fais un recours, puis essayé de rentrer en contact avec le propriétaire? je ne sais plus quoi faire, j'ai été très laxiste sur ce dossier et me retrouve donc confronté à une situation des plus délicates. existe-t-il des solutions ou dois-je réellement payer cette somme en intégralité sans aucun recours possible. merci de votre lecture dans l'attente de votre retour

Par **Jjnot**, le **08/02/2012** à **22:45**

Bonjour, Quel contrat avez-vous signé? Il doit y avoir une condition suspensive d'obtention de prêt au taux de durée de.... montant... dans le délai de... Il faut donc voir ce qui était convenu et avoir demandé des prêts qui ne dépassaient pas les maxima stipulés au contrat signé. Pouvez-vous me copier-coller la clause (en enlevant les noms bien entendu) que je puisse vous répondre plus précisément? Concernant les refus à qui les avez-vous adressés? Avez-vous pu trouver une preuve (par exemple un accusé de réception) pour justifier de l'envoi de ces refus dans les délais (pas évident deux ans après). En principe il est convenu qu'il faut 3 refus mais peut-être en était-il autrement dans le contrat signé.